

RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2025

DESCENTE
Senior et U23

Table des matières

A. PREAMBULE	2
B. MODALITES DE SELECTION	2
1. Compétitions de sélection.....	2
2. Parcours prévisionnels	3
3. Conditions de participation.....	3
4. Règlement des compétitions de sélection	4
5. Liste de départ.....	4
6. Juges et officiels	4
7. Classement et sélection	4
8. Départage.....	5
C. PROGRAMME D' ACTIONS.....	6
1. Programme d'actions Équipe de France Senior	6
2. Programme d'actions de l'Équipe de France U23	6
D. PROPOSITION DE SELECTION	6
1. Préambule	6
2. Proposition de sélection de l'Équipe de France Senior	7
3. Proposition de sélection de l'équipe de France U23	8
E. DIVERS	8
1. Diffusion des règles de sélection.....	8
2. Diffusion des sélections nominatives.....	8
3. Compétitions « ICF Ranking ».....	8

A. PREAMBULE

Un travail en urgence s'est réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Nous validerons tout cela lors du GSOP
Pour les effectifs des sélectionnés, on ne les donnera qu'en avril lorsque :

- La nomination du/de la DTN,
- Une lisibilité plus claire sur nos finances,
- La prise de connaissance de la politique de l'ANS,
- La connaissance du niveau de performance des sportifs et des jeunes.
- Le niveau de performance des sportifs et des jeunes sera connu.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection des sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Descente lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2025.

Première au classement des nations en Sprint et Classique à l'issue du Championnat du Monde 2024, l'objectif de l'Équipe de France est de maintenir la première place du classement mondial lors du Championnat du Monde Sprint pour la saison 2025. Concernant la distance Classique, l'objectif est de confirmer la première place du classement mondial à l'occasion du Championnat d'Europe.

La compétition de référence internationale sera le Championnat du Monde Sprint à Český Budějovice (CZE) du 19 au 21 septembre 2025. La recherche des titres individuels et par équipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'équipe de France.

La course Classique du Championnat d'Europe à Mezzana (ITA) du 4 au 8 juin 2025 constitue également une priorité et l'accession aux podiums dans toutes les épreuves est visée.

Les règles de sélection sont un élément constitutif des équipes de France, elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, elles participent et orientent la préparation de l'Équipe de France.

Les règles de sélection retenues permettent de valoriser :

- La valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace,
- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- Une navigation permettant d'être performant sur un bassin en lien avec l'objectif,
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne.

Pour la catégorie U23, l'objectif de l'équipe de France est d'obtenir des titres individuels sur l'échéance terminale : Championnat du Monde Classique et Sprint à Solkan (SLO) du 1^{er} au 5 juillet 2025.

B. MODALITES DE SELECTION

1. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection Senior et U23 Classique et Sprint 2025, auront lieu à Pau et à Navarrenx du 7 au 10 mai 2025 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique et Sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H).

Elles comprennent 3 courses, deux courses Sprints et une course Classique :

- À Pau les 7 et 8 mai 2025 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H) :
 - o Course n°1 Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale),
 - o Course n°2 Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale).
- À Navarrenx le 10 mai 2025 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H) :
 - o Course n°3 Classique.

2. Parcours prévisionnels

- Parcours Sprint à Pau : durée d'environ 45 secondes sur le Parc Aquasports (Stade d'eaux vives Pau Béarn Pyrénées)
- Parcours Classique à Navarrenx : durée d'environ 15 minutes sur le Gave d'Oloron entre Navarrenx et Sauveterre-de-Béarn. Le parcours de classique sera défini la semaine du 24 mars 2025.

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

Le parcours de repli pour la course classique est prévu sur le Gave de Pau, entre Jurançon et Lescar (durée d'environ 15 minutes).

3. Conditions de participation

1. Conditions administratives

- Être titulaire de la carte adhésion 2025,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2025 et ses annexes,
- S'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection Équipe de France avant le 30/04/2025. Le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur.

2. Conditions sportives

- Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie Élite, Senior,
- Les sportifs classés au numérique scratch Senior qui entrent dans les quotas suivants pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
20	15	15	10	10

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national scratch au 23/04/2025. Les sportifs listés Élite, Senior et Relève sont comptabilisés dans ce classement.
- La manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2025 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

4. Règlement des compétitions de sélection

Pour les courses de sélection, le règlement de la Fédération Internationale de Canoë sera appliqué.

5. Liste de départ

Pour chaque course :

- Groupe 1 – Sportifs hors listes,
- Groupe 2 – Sportifs en liste Relève,
- Groupe 3 – Sportifs en listes Senior et Élite,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au 23/04/2025,
- L'ordre des départs à l'intérieur des groupes 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

6. Juges et officiels

1. Organisateur technique

Pierre ROOS

2. Juge arbitre

Jérôme BILLARD

3. Jury de compétition

Le jury de compétition sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant), du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et de la manager descente (ou de son représentant).

7. Classement et sélection

1. Sélection Senior

La proposition de sélection Senior s'effectuera sur la base des vainqueurs des courses. Un sportif ou une embarcation qui gagne une course ne sera plus pris en compte pour les courses suivantes.

La sélection par l'analyse des résultats (bateaux non vainqueurs) se fera sur la base de la meilleure place obtenue et non par un principe de classement.

2. Classement et sélection U23

La proposition de sélection U23 s'effectuera via un classement général par point à l'issue des trois courses de sélection. Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins deux courses de sélection.

A l'issue des trois courses, le classement général est effectué avec les deux meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :
Attribution des points par course :

Classement de la course U23	Points attribués classement U23
1 ^{er}	0
2 ^e	2
3 ^e	3
4 ^e	4
...	...
10 ^e	10

8. Départage

1. Départage sur la sélection Senior Sprint

En cas d'égalité à la première place de la course Sprint n°1, le classement de la course Sprint n°2 sera pris en compte pour départager les embarcations.

En cas d'égalité à la première place de la course Sprint n°2, le classement de la course Sprint n°1 sera pris en compte pour départager les embarcations.

En cas d'égalité à la meilleure place obtenue, le classement de la course Sprint n°1 sera pris en compte pour départager les embarcations.

2. Départage sur le classement U23

En cas d'égalité au classement par point, le classement de la course Classique n°3 sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course Sprint n°1 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course Sprint n°2 qui départagera.

C. PROGRAMME D'ACTIONS

L'Équipe de France sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'Équipe de France. Une participation financière pourra être demandée. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action, avec la convocation.

1. Programme d'actions Équipe de France Senior

- Championnat d'Europe Senior Classique et Sprint du 4 au 8 juin 2025 à Mezzana (ITA)
- Coupe du Monde – Manche n°1 Sprint, Manche n°2 Classique et Manche n°3 Mass Start du 10 au 12 juillet 2025 à Banja-Luka (BIH)
- Championnat du Monde Senior Sprint du 19 au 21 septembre 2025 à České Budějovice (CZE)
- Coupe du Monde – Manche n°4 Sprint et Manche n°5 Sprint du 26 au 28 septembre 2025 à Skopje (MKD)

2. Programme d'actions de l'Équipe de France U23

- Championnat du Monde U23 Classique et Sprint à Solkan (SVN) du 1^{er} au 5 juillet 2025

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de la proposition de sélection issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

A partir de la sélection et conformément à la convention individuelle du sportif 2025 et ses annexes, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2025 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection de l'Équipe de France Senior

1. Championnat d'Europe Senior Classique et Sprint et Coupe du Monde - Manches n°1, 2 et 3

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame

- Le bateau vainqueur de la course n°1 Sprint
- Le bateau vainqueur de la course n°2 Sprint
- Le bateau vainqueur de la course n°3 Classique
- Un bateau supplémentaire pourra être proposé à la sélection après analyse des résultats.

Épreuves canoë biplace dame :

- Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces.

Épreuves par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

2. Championnat du Monde Senior Sprint et Coupe du Monde - Manches n°4 et 5

Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame

- Le bateau vainqueur de la course n°1 Sprint
- Le bateau vainqueur de la course n°2 Sprint
- Un troisième bateau après analyse des résultats des courses Sprint n°1 et Sprint n°2
- Un bateau supplémentaire pourra être proposé à la sélection après analyse des résultats des courses Sprint n°1 et Sprint n°2.

Épreuve canoë biplace dame :

- Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces.

Épreuves par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

3. Proposition de sélection de l'équipe de France U23

1. Championnat du Monde U23 Classique et Sprint

Épreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame ; canoë biplace homme :

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U23 peuvent être proposés à la sélection.

Épreuves canoë biplace dame :

- Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces.

Épreuves par équipe :

- La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

E. DIVERS

1. Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

2. Diffusion des sélections nominatives

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le 14/05/2025 sur le site internet FFCK.

3. Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par la manager descente Laetitia PARAGE (lparage@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des Équipes de France Senior et U23 seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.